

Commune de Bus-La-Mésière

CONTRAT DE LOCATION

Le présent contrat est établi entre la commune de Bus-La-Mésière, dument représenté par Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire ;

Et
Adresse
Tél Mail.....

Pour la location portant sur la période du Au
Nature de la location

Le coût de la location se compose 1/ du montant de la location et 2/ de la consommation électrique :

1/ Le montant de la location est de : 90 € pour les habitants de la commune
200 € pour les occupants hors commune

2/ La consommation électrique sera facturée d'un forfait de 30 € auquel s'ajoute la consommation au prix de 0,18 € du KWh.

- Relevé de compteur KWh entrée : Sortie
- Soit une consommation électrique de X 0,18 € = + 30 € =

TOTAL de la Location :

Location de vaisselle (30 € de location à payer par chèque au comité des fêtes de Bus-La-Mésière) : Oui Non

Vous devez fournir obligatoirement **un chèque de caution de 500 €** et **l'attestation d'assurance au nom de l'occupant.**

Le présent contrat est annexé du **Règlement intérieur** de l'utilisation de la Salle des fêtes de Bus-La-Mésière qui doit être paraphé à chaque page.

Faire précéder la signature de la mention : **«lu et approuvé, bon pour accord dans les termes ci-dessus »**

Fait en 2 exemplaires à Bus-La-Mésière le

| | |
|------------|-------------------------------|
| L'occupant | Le Maire Guillaume BARBIER |
|------------|-------------------------------|